

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 28 Novembre 2016 à 20h sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

**Présents** : messieurs JULIEN, DUFREGNE, RONCERET, DENIS, GUEULLET, Mesdames DUPOUX, AGUINET, EDELIN, DORIAT, DUPOUX.

**Excusés** : Madame BOYER (M JULIEN), M CHERION (M DUFREGNE), Monsieur JUAN (Mme DORIAT), Madame AGUINET (M DUFREGNE), M VOLAT (M DENIS).

**Secrétaire de séance** : Madame FAVIER.

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## **1) Communauté de communes en Bocage Bourbonnais**

Suite à la fusion entre la communauté de communes en Bocage Bourbonnais et Bocage Sud au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes doivent se prononcer sur le nom et le siège de la nouvelle Collectivité territoriale. Les élus décident de retenir le nom de « Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais » pour marquer l'aspect géographique et patrimonial de notre territoire et comme siège Bourbon l'Archambault qui est la ville la plus importante de la future communauté de Communes.

Suite à la prise de compétence « petite enfance » par la communauté de Communes au 1<sup>er</sup> septembre, l'emprunt d'origine du bâtiment accueillant la crèche maintenant communautaire et l'Accueil de loisirs communal est transféré partiellement (au 2/3) à la communauté de communes (dernière échéance 25/11/2020).

## **2) Voirie Communale**

La voirie communale va intégrer des chemins ruraux limitrophes avec la commune d'Agonges : Chemin de la Coulette, chemin de la Justice, prolongation de la VC 4 (après les Govignons). Les voies communales entretenues par la commune passent de 37 448 mètres à 39 256 mètres.

## **3) Contrat Communal d'Aménagement de Bourg**

Le Conseil Municipal prend un avenant avec le Conseil Départemental de l'Allier afin d'attribuer définitivement les subventions des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche à la commune et au Syndicat d'Ygrande.

## **4) Personnel**

Passage à 25h de 2 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et d'un adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe suite à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

## **5) Cimetière**

Suite à la procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon débuté en 2012, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à reprendre 70 concessions perpétuelles dont l'état d'abandon a été constaté à 2 reprises à 3 ans d'intervalle, et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

## **6) SDE 03**

Le compte-rendu d'activité 2015 a été présenté au Conseil municipal. Des travaux complémentaires et l'achat de nouveaux décors pour l'de Noël ont été réalisés pour environ 2 000 €.

## **7) Fleurissement**

Pour information au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les produits phytosanitaires ne seront plus utilisables dans les espaces publics. La commune décide d'adhérer au FREDON pour bénéficier de conseils dans le domaine environnemental.

## **8) Cartes Nationales D'identité**

A compter de février 2017, la commune de Saint-Menoux n'instruira plus les demandes de cartes d'identités suite à la mise en place d'un nouveau dispositif national, il faudra se rendre à Moulins ou Bourbon l'Archambault. La commune approuve la démarche de l'association des Maires de France et demande le retrait de cette mesure qui une nouvelle fois enlève un service public de proximité qui répond aux besoins des usagers notamment des personnes âgées qui n'ont que peu accès à l'outil informatique pour faire de telles démarches et qui ne peuvent se déplacer sur des distances trop importantes. De plus supprimer un tel service est contradictoire avec la démarche de création des maisons de services publics afin de faciliter les démarches des usagers dans les zones fragilisées (territoires ruraux ou périurbains).

## **9) Décisions modificatives au Budget**

La somme de 10 400 € issue de l'imprévu est affectée aux bâtiments communaux afin de financer certains travaux de sécurité, le chauffe-eau et des travaux d'électricité à la salle des fêtes.

## **Divers**

- Lecture d'un courrier de 5 associations (Comité des fêtes, ASM Football, Pétanque Ménulphienne, Amicale Laïque, club d'échec) sur une demande de renégociation des tarifs de la salle et des barnums. La demande sera étudiée prochainement.
- Convention avec le département pour le prêt d'une salle aux travailleurs sociaux (ex : assistante sociale).
- Vœux de la commune le vendredi 6 janvier 2016 à 19h.

Fin de la séance 21h55